

# CODE D'ÉTHIQUE

## ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES D'ÉDIFICES, QUÉBEC INC.

Les membres de l'AESEQ s'engagent à

- Fournir des services de bonne qualité à un prix raisonnable à leur clientèle;
- Honorer leurs engagements auprès de leur clientèle et de leurs fournisseurs;
- Respecter les règles de l'art dans l'entretien des édifices;
- Pratiquer une compétition saine et honnête avec leurs semblables;
- Respecter leur personnel et transiger avec eux selon des principes de justice et d'équité;
- Favoriser la valorisation professionnelle du travail d'entretien ménager;
- Maintenir un programme d'apprentissage en milieu de travail pour ses employés qui inclut l'identification des compétences manquantes et la mise en place d'activités de formation permettant de les développer;
- Être un citoyen individuel et corporatif exemplaire;
- Respecter les prescriptions des organismes gouvernementaux tels que la santé, la sécurité du travail, le décret de l'industrie, les règles de l'assurance-emploi, etc.